



## Communiqué de presse

12 septembre 2019

Le 18 juillet dernier, les masseurs-kinésithérapeutes ont pris connaissance, avec stupeur, du rapport du Haut-Commissaire à la réforme des retraites Jean-Paul Delevoye. Avec stupeur car ils ont pu découvrir au détour de ce rapport qu'il était envisagé de doubler leurs cotisations de retraite.

Aujourd'hui le revenu annuel moyen des Masseur-Kinésithérapeutes s'établit aux alentours de 43 000 euros.

Pour un revenu annuel de 40 000 euros, les cotisations de retraite s'élèvent à 6100 euros. Si les propositions du rapport Delevoye sont appliquées en l'état, ces cotisations s'établiront à 11 200 euros. Soit un passage de 15 à 28%.

Cette augmentation projetée des cotisations doit être resituée dans un contexte d'érosion marquée de la rémunération des masseurs-kinésithérapeutes libéraux.

En effet, pour conserver un niveau de revenu équivalent à ce qu'il était en 2000, un masseur-kinésithérapeute doit aujourd'hui augmenter son volume hebdomadaire de travail de 27%.

Les semaines de travail ne pouvant être allongées à l'infini, nous sommes arrivés aux limites de ce modèle. Toute nouvelle hausse de charges va mettre en péril l'équilibre économique déjà fragile des cabinets libéraux.

Une hausse de 14 points des charges comme le rapport Delevoye le prévoit emmènerait le niveau de charges moyen supporté par les Masseur-Kinésithérapeutes au-delà des 60%.

N'oublions pas que l'activité libérale étant conventionnée, les masseurs-kinésithérapeutes n'ont aucune possibilité d'augmenter leurs honoraires pour compenser cette hausse des cotisations.

Si les mesures préconisées par le rapport Delevoye sont mises en application, de nombreux cabinets n'auront d'autre choix que de mettre un terme à leur activité. Les conséquences de ces fermetures de cabinet ne concerneront pas seulement les masseurs-kinésithérapeutes, mais aussi et surtout les patients qui chaque jour ont recours à ces professionnels.

Contraindre une nouvelle fois l'équilibre économique des masseurs-kinésithérapeutes libéraux revient à complexifier encore un peu plus l'équation de l'accès aux soins.

Qui pourra assurer la rééducation des patients à leur sortie de l'hôpital si de nombreux de cabinets sont poussés à la fermeture par cette réforme?

Comment les masseurs-kinésithérapeutes pourront jouer le rôle que Mme Buzyn veut leur confier dans le cadre du pacte pour la refondation des urgences si leur activité est mise en danger?


Aussi, nous demandons au gouvernement de prendre en compte la situation particulière des professionnels de santé libéraux, de prendre en compte les missions de santé publique qu'ils accomplissent au quotidien auprès de la population française et de s'engager, avant la présentation du projet de loi, à ce que cette réforme se fasse sans augmentation du niveau de charges imposées aux professionnels de santé libéraux, et plus largement aux autres professions libérales qui partagent les mêmes problématiques.

Nous souhaitons également obtenir des garanties concernant le niveau des pensions qui seront servies via le régime universel.

Nous sommes par ailleurs formellement opposés au projet de prélèvement des cotisations par l'intermédiaire de l'ACOSS. Il suffit de se remémorer de la déroute du RSI pour comprendre le chaos que cette mesure entrainera.

La manifestation du 16 septembre a pour vocation d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur la situation critique de nos professions et l'impossibilité de celles-ci à absorber cette hausse de cotisations.

Si le message venait à ne pas être entendu, notre mouvement se poursuivra et continuera de prendre de l'ampleur.

 06.61.84.44.47

 [www.alize-kine.org](http://www.alize-kine.org)

 [contact@alize-kine.org](mailto:contact@alize-kine.org)

521, avenue de la libération Les mandarines  
bâtiment A1 06700 Saint Laurent du Var